

3. JUSTICE, DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Rappel : en fonction du thème choisi de départ, prendre 15 minutes pour sonder le groupe sur ses connaissances en matière d'extrême droite grâce au point 1 et 2 proposés en **page 17**. Retrouvez l'illustration **page 128 et 129**.

a) Exercice

Durée : 50 minutes.

Objectifs : Identifier les mesures liberticides proposées par les partis aux idées d'extrême droite à travers leur vision de la justice, de la sécurité et de la défense. Comprendre l'opposition entre les notions d'État policier, de mesures autoritaires et de pouvoir arbitraire et de surveillance généralisée (programme de l'extrême droite) et les droits fondamentaux ou humains.

Outils : Mise en situation « État d'extrême droite » et comparaison avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000) et la Convention européenne des droits de l'homme (1950).

Mots-clés : Liberticide, autoritaire/autoritarisme, (in)sécurité, droits humains, droit fondamental, état policier.

Déroulé : L'animateur-riche commence par poser la question « qu'est-ce qu'une mesure ou une loi liberticide ? » et débat sur la question.



Liberticide : Adjectif qui signifie détruire la liberté. Le suffixe *-cide* signifie « qui tue » comme dans *suicide* par exemple. Cela peut-être par la restriction d'activités, le contrôle et la surveillance ou par d'autres procédés. Par exemple, l'interdiction de créer d'autres médias qu'un média d'État (censure) ou permettre uniquement à certain·e·s citoyen·ne·s de pouvoir circuler (crédit social chinois).

L'**animateur·rice** demande à chaque participant·e d'écouter la lecture de cette mise en situation fictive créée à base d'éléments programmatiques des partis d'extrême droite belges. Il est libre de choisir les points qu'il souhaite développer. Ensuite, le texte est partagé aux participant·e·s.

Nous sommes dans un pays européen après les élections fédérales. L'extrême droite est au pouvoir et adopte des mesures en accord avec son programme de lutte contre l'insécurité et son idéologie nationaliste dominante.

« **Nous** », Parti d'Extrême droite belge, adopte de nouvelles lois et règlements pour faire face à l'insécurité intérieure et extérieure qui est au centre de ses préoccupations. « Nous » assure une réponse forte aux menaces qui iraient à l'encontre de la patrie, de la nation :



III. ANIMATION

- Augmentation des forces de Police
- Tolérance zéro dans les banlieues
- Abaissement de la majorité pénale à 14 ans
- Imposition d'une « heure limite de déplacement pour les enfants de moins de 16 ans : une attestation parentale de déplacement sera obligatoire à partir de 22h00, les parents étant civilement responsables des actes de leurs enfants »
- Accroissement du système de vidéosurveillance
- Contrôle des contenus et publications sur internet
- Expulsion des délinquants étrangers
- Autorisation du port d'armes
- Restauration du service militaire obligatoire
- Augmentation budgétaire de l'armée (sans limite par rapport au PIB)
- Création d'un corps et d'un commandement spécialisé au niveau de la sécurité civile intérieure
- Création de milices citoyennes pour gérer les quartiers
- Surveillance accrue de tous les lieux de cultes autres que catholiques
- Pouvoir accru des Services des Renseignements Généraux pour lutter contre le terrorisme : « la majorité des migrants sont des terroristes »
- Enseignement des valeurs de notre identité et de patriotisme dans le programme scolaire dès le plus jeune âge
- Mise à l'honneur du patrimoine national
- Rétablissement des frontières et renforcement des contrôles afin de stopper l'immigration

Les autorités policières pourront agir par tous les moyens jugés nécessaires sans passer par l'autorisation d'un Juge d'Instruction, d'un mandat de perquisition, de surveillance ou d'arrêt.

« Nous » renforcera la surveillance numérique, les arrestations et détentions préventives, les sanctions administratives, le contrôle d'identité. L'objectif est de lutter contre la criminalité, la délinquance, l'Islam, les rebelles ou les contestataires et de préserver la paix publique pour les citoyens belges.

Tout rassemblement doit être autorisé par la Police. Toute dérive sera strictement punie.

L'animateur-riche explique la signification des droits fondamentaux et humains et communique aux participant-e-s la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000) et la Convention européenne des droits de l'homme (1950).

Les droits humains sont indispensables pour vivre dignement, librement, dans un environnement juste et pacifique. Il s'agit de droits que tout le monde obtient dû au simple fait d'exister. Ils ne font aucune distinction de sexe, nationalité, origine ethnique, couleur, religion, résidence, langue, parti politique, âge ou condition sociale, culturelle ou économique.

Les droits humains sont : universels, inviolables, non transférables, irrécupérables, interdépendants.

Nous pouvons considérer un droit fondamental comme la garan-

tie qu'un pays offre aux individus à l'intérieur de ses frontières. Ces droits sont inaliénables (acquis au moment de la naissance) et ne peuvent faire l'objet d'aucune transaction ou échange. En raison de leur importance : ils sont fondamentaux.

L'animateur·rice demande alors à chaque participant·e, individuellement ou en équipe en fonction de la taille du groupe d'identifier les éléments du texte qui vont ou pourraient aller à l'encontre des droits fondamentaux et humains. En fonction du groupe, l'exercice peut se faire collectivement et en même temps.

Un tel programme pourrait entraîner de nombreuses dérives qui sont en contradiction ou qui enfreignent les libertés fondamentales et les droits humains : **état policier, surveillance généralisée, décisions arbitraires, usage de la force disproportionné et violences policières, disparition de l'état de droit.**

« Les habitant·e·s d'un État policier sont limités dans leur liberté d'expression et leur liberté de circulation, et peuvent faire l'objet de diverses coercitions, de tortures, être soumis à de la propagande, de la manipulation mentale, ou encore une surveillance de masse par un État, sous la menace de forces policières » (Wikipédia).



Convention européenne des droits de l'homme

ARTICLE 1 : Obligation de respecter les droits de l'homme

ARTICLE 3 : Interdiction de la torture

ARTICLE 5 : Droit à la liberté et à la sûreté

ARTICLE 6 : Droit à un procès équitable

ARTICLE 7 : Légalité des peines

ARTICLE 8 : Droit au respect de la vie privée et familiale

ARTICLE 9 : Liberté de pensée, de conscience et de religion

ARTICLE 10 : Droit à la liberté d'expression

ARTICLE 11 : Droit à la liberté de réunion et d'association

ARTICLE 13 : Droit à un recours effectif

ARTICLE 14 : Interdiction de discrimination

ARTICLE 16 : Restrictions à l'activité politique des étrangers

ARTICLE 17 : Interdiction de l'abus de droit

ARTICLE 18 : Limitation de l'usage des restrictions aux droits

PROTOCOLE n° 4 : Emprisonnement civil, déplacements, expulsion

PROTOCOLE n° 7 : Expulsion, appel en matière pénale, compensation, double incrimination, égalité entre époux

PROTOCOLE n° 12 : Interdiction de discrimination

b) Explications

Pour faire appliquer ses mesures et son programme, l'extrême droite a besoin d'un État policier axé sur une politique de surveillance, de répression et de contrôle. La sécurité est l'élément qui domine tous les aspects de la vie quotidienne. Les libertés et les droits fondamentaux reculent au nom de la sécurité contre les attaques terroristes, contre les « activistes », contre l'Islam, contre les étranger·ère·s, etc. Les lois liberticides qui sont encore l'exception aujourd'hui deviennent la règle demain. Alors même que l'insécurité et la criminalité diminuent statistiquement. Le discours de l'extrême droite encore une fois se fonde sur les ressentis et non sur les faits.

Le Vlaams Belang veut travailler à une approche plus dure de l'insécurité en donnant à la police le champ d'action et les équipements nécessaires, et en donnant à la justice des moyens suffisants pour fonctionner correctement.

Vlaams Belang, 2022

Les libertés individuelles et collectives (voir le thème sur les mouvements sociaux) sont mises à mal. La liberté de circuler, l'anonymat, la liberté de presse, la liberté de se rassembler et de manifester, la liberté d'exercer son droit de grève et beaucoup d'autres disparaissent au fur et à mesure que les idées d'extrême droite montent.

La séparation des pouvoirs qui assure un État de droit et le bon fonctionnement de la justice (impartialité) laisse place à des mécanismes où les forces de l'ordre sont juge et partie. Les décisions deviennent de plus en plus arbitraires. Les droits de la défense ne sont plus respectés. La présomption d'innocence devient un concept lointain qui fait que tout le monde peut être un criminel et cela sans procès.

La violence d'État s'accroît par le biais de la justice, de la défense et de la sécurité. Les mouvements sociaux font face à des violences policières impunies. Toute contestation est réprimée avec force. La possibilité d'agir et de s'exprimer disparaissent. On est contre ou pour l'État. On est dans le « nous » ou dans le « eux ». On passe d'une vision complexe des conflits gérés démocratiquement à une vision binaire, manichéenne, du bien et du mal gérés autoritairement.

Pour assurer le maintien de l'ordre et du parti au pouvoir, le respect de la vie privée et des données personnelles est bafoué. Une société de la surveillance généralisée se crée par l'espionnage des citoyen·ne·s sur internet, dans les rues par les vidéosurveillances, par le fichage et le traçage. Il existe déjà des exemples de ces mécanismes en Pologne.

Cette réflexion autour des mesures liberticides et du non-respect des droits fondamentaux nous éclaire sur un monde où l'extrême droite arriverait au pouvoir. Elle questionne notre projet de vie et notre quotidien. Souhaite-t-on vraiment être dans ce genre de situation ? Et si demain nous étions défini·e·s comme étranger·ère, opposant·e au régime, criminel·le, perturbateur·rice sans pouvoir se défendre ?



Pour aller plus loin :

- Lamizet, B. (2019). Les signes d'un état policier. <https://blogs.mediapart.fr/blamizet/blog/010819/les-signes-d-un-etat-policier>
- Bauwens, P. (2020). Covid en Belgique : sinistrose ambiante dans un État policier. <https://daardaar.be/rubriques/opinions/covid-en-belgique-sinistrose-ambiante-dans-un-etat-policier/>
- La Ligue des Droits Humains. (2021). État des droits humains en Belgique : rapport 2021. <https://www.liguedh.be/etat-des-droits-humains-en-belgique-rapport-2021/>